

REUNION DU SIRP DU 13 JUIN 2014

Ecole La Lebade

L'an deux mille quatorze, le 13 Juin à 18 heures, les membres du conseil syndical du SIRP Le Temple-Saumos, se sont réunis sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc.

Présents : Mrs BIESSE, GAILLARDO, CORNE, Mmes CONSTANTIN, GUERINET, DELUGIN, MOUTIC,

Le procès-verbal de la séance du 5 Mai 2014 est adopté à l'unanimité sans observations.

TRAVAUX DE PARKING GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Président présente au conseil syndical le plan d'aménagement du parking du groupe scolaire. Il soumet les devis reçus :

- Entreprise GUINTOLI 86 776,05 euros HT
 14 450,00 euros HT (réfection)

Soit un total de 101 226,00 euros HT

- Entreprise LPF 95 380,00 euros HT
 18 340,00 euros HT (réfection)

Soit un total de 113 720,00 euros HT.

Concernant l'accès au parking de la salle des fêtes, travaux pris en charge par la commune de LE TEMPLE :

- Entreprise GUINTOLI 45 470,50 euros HT
- Entreprise LPF 72 850,00 euros HT

Après discussion le conseil syndical émet un avis favorable aux devis établis par l'entreprise GUINTOLI.

REALISATION D'UN EMPRUNT

A l'unanimité, le conseil syndical émet un avis favorable à la réalisation d'un emprunt « Court terme » de 20 000,00 euros pour le financement des travaux d'aménagement du parking du groupe scolaire auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine aux conditions suivantes :

Durée	2 ans
Amortissement	In fine
Paie ment des intérêts	Annuel
Taux fixe	1,80 %

REALISATION D'UN EMPRUNT

A l'unanimité, le conseil syndical émet un avis favorable à la réalisation d'un emprunt de 100 000,00 euros pour le financement des travaux d'aménagement du parking du groupe scolaire auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine aux conditions suivantes :

Durée	10 ans
Périodicité	Trimestrielle
Taux fixe	3,09 %

INDEMNITE DU RECEVEUR

Le conseil syndical, décide :

- de demander le concours du receveur pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité au taux de 1,1 % l'an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 et sera attribuée à Monsieur WIART Pascal, receveur.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne lecture du courrier adressé par le Conseil Général de la Gironde qui sollicite les horaires des itinéraires pour les transports scolaires à la rentrée de septembre 2014 compte-tenu de la rentrée des classe reportée à 9 heures, de la sortie des classes reportée à 16 heures 45 et des transports scolaires du mercredi matin et mercredi midi.

Monsieur le Président informe le conseil syndical que le conseil d'école aura lieu le 24 Juin 2014 à 17 Heures 30 et qu'une réunion sur les TAP aura lieu le 18 Juin 2014 à 19 heures à la salle des fêtes du Temple au cours de laquelle seront présentés le Power Point et le PEDT.

Monsieur le Président informe le conseil syndical qu'il a reçu un courrier de Madame PEREIRA Vanessa suite à des problèmes rencontrés avec une enseignante, courrier transmis à Madame l'Inspectrice d'Académie.

